

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00699 Numéro SIREN : 440 916 021 Nom ou dénomination : A.P.R. PRODUCT
--

Ce dépôt a été enregistré le 05/12/2019 sous le numéro de dépôt B2019/055261

Désignation de l'entreprise : SAS APR PRODUCT

Adresse de l'entreprise 21 RUE JULES FERRY

69360 SAINT SYMPHORIEN D'OZON

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2

Durée de l'exercice précédent* 1 2

Numéro SIRET* 4 4 0 9 1 6 0 2 1 0 0 0 2 3

Néant ☐ *

		Exercice N clos le, 13 0 0 4 2 0 1 9		N-1 13 0 0 4 2 0 1 8	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CK	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	5 063	
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	5 088	672
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		1 824
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	100 000	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 217	
Immobilisations en cours	AV	AW			
Avances et acomptes	AX	AY			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
Autres participations	CU	CV	1 010 836	1 010 836	
Créances rattachées à des participations	BB	BC			
Autres titres immobilisés	BD	BE			
Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières*	BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	BK	1 122 877	1 011 509
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	95 235	125 961
	Autres créances (3)	BZ	CA	142 684	173 297
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Disponibilités	CF	CG	42 174	75 422	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	5 012	4 522	
TOTAL (III)		CJ	CK	285 105	379 202
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	1 407 982
Renvois : (1) Dont droit au bail		CP		111 368	1 391 863
Clause de réserve de propriété : *					
Immobilisations :					
Stocks :					
Créances :					

Certifié conforme

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepid Group

Désignation de l'entreprise : SAS APR PRODUCT

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :369.985.....)	DA	369 985		369 985
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	53 168		53 168
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	45 430		45 430
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	453 765		425 571
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(6 923)		28 194
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DL	915 425	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 339		26 326
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	298 242		338 826
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	11 268		9 468
	Dettes fiscales et sociales	DY	66 340		94 896
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	381 188		469 515
Ecart de conversion passif *		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 296 613		1 391 863
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	381 188		464 176	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

101

Désignation de l'entreprise : SAS APR PRODUCT

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N						Néant	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		Exercice (N-1)	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	FD		FE		FF			
			FG	396 503	FH		FI	396 503	432 646
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	396 503	FK		FL	396 503	432 646	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	0	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	396 503	432 646
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	47 749	29 758	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	5 655	5 571	
	Salaires et traitements*					FY	285 000	308 441	
	Charges sociales (10)					FZ	116 874	120 237	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	1 152	7 575	
			- dotations aux provisions			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC				
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD					
	Autres charges (12)			GE	1	1			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	456 431	471 582
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(59 928)	(38 936)
	opérations en bon sens	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH		
		Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	469	1 746	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	469	1 746	
	- RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(469)	(1 746)	
- RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(60 397)	(40 682)	

509

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2019

Page 23

Désignation de l'entreprise : SAS APR PRODUCT

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HI			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HJ			
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		HK	(53 474)		(68 876)
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HL	396 503		432 646
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HM	403 426		404 452
		HN	(6 923)		28 194
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP			
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENOIS

Capital Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

100

ANNEXE

Exercice du 01/05/2018 au 30/04/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 296 613.27 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 396 502.82 Euros et dégagant un déficit de 6 922.67- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/05/2018 au 30/04/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La production de la société APR Product est exclusivement destinée à sa filiale, la société APR.

Ces prestations correspondent au pilotage de la structure et à l'utilisation d'un procédé commercial spécifique détenu par APR Product et exploité par APR.

La société a opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter de l'exercice 2017, groupe fiscalement intégré formé avec sa filiale, la société APR, la société APR Product est tête de groupe.

Le traitement comptable de l'impôt société est conforme à la législation fiscale.

ANNEXE

Exercice du 01/05/2018 au 30/04/2019

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 962 euros. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Le CICE de l'année 2017 perçu durant l'exercice pour un montant de 1 668 euros a contribué au maintien du besoin en fond de roulement au cours de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	10 823		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	100 000		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 217		
TOTAL	101 217		
Autres participations	1 010 836		
TOTAL	1 010 836		
TOTAL GENERAL	1 122 877		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			10 823	10 823
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			100 000	100 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 217	1 217
TOTAL			101 217	101 217
Autres participations			1 010 836	1 010 836
TOTAL			1 010 836	1 010 836
TOTAL GENERAL			1 122 877	1 122 877

5/21

ANNEXE

Exercice du 01/05/2018 au 30/04/2019

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	1 010 836		
Créances clients et comptes rattachés	95 235		
Emprunts et dettes financières diverses	83 255		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 339
Total	5 339

L'emprunt de 100 000 euros contracté par la société auprès de la Banque de Savoie est garanti par le nantissement du matériel industriel financé, le capital restant dû à la clôture s'élève à 5 339 euros.

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	23 265
45 à 54 ans	11 à 20 ans	2 142
35 à 44 ans	21 à 30 ans	10 505
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		35 912

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'actualisation 1,04 % (contre 1,44 % en N-1)
- départs volontaires 100 %
- charges sociales 45 %

Scf

ANNEXE

Exercice du 01/05/2018 au 30/04/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	8 999	1 152		10 151
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	100 000			100 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 217			1 217
TOTAL	101 217			101 217
TOTAL GENERAL	110 216	1 152		111 368

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 152			Dotations	Reprises
TOTAL GENERAL	1 152				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	95 235	95 235	
Impôts sur les bénéfices	138 168	138 168	
Taxe sur la valeur ajoutée	4 112	4 112	
Débiteurs divers	404	404	
Charges constatées d'avance	5 012	5 012	
TOTAL	242 931	242 931	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	5 339	5 339		
Fournisseurs et comptes rattachés	11 268	11 268		
Personnel et comptes rattachés	33 201	33 201		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	21 976	21 976		
Taxe sur la valeur ajoutée	8 968	8 968		
Autres impôts taxes et assimilés	2 195	2 195		
Groupe et associés	298 242	298 242		
TOTAL	381 188	381 188		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	20 987			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	214 987			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	38.5000	9 610			9 610

50

ANNEXE

Exercice du 01/05/2018 au 30/04/2019

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Les dépenses engagées au titre des frais de recherche, développement et innovation sont inscrites chaque années en charges.

Pas de dépenses retenues pour le calcul du crédit d'impôt recherche de l'année civile 2018.

Le montant des dépenses retenues pour le calcul du crédit d'impôt innovation de l'année civile 2018 s'établit à 251 236 euros soit un crédit d'impôt de 50 247 euros.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Concessions et droits similaire	Linéaire	3 ans
Logiciels	Linéaire	5 ans
Matériel industriel	Linéaire	5 ans
Outillage industriel	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

24

ANNEXE

Exercice du 01/05/2018 au 30/04/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	
Total	12 084
	12 084

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 268
Dettes fiscales et sociales	27 956
Total	39 224

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 012
Total	5 012

10/

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L. 233-15; POC Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SAS APPLICATIONS PLASTIQUES - Participations détenues entre 10 et 50 % - SARL APR Immobilière B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A	353 090	1 269 439	100.00	1 010 636	1 010 636			3 631 010	88 586	
	2 000	27 619	10.00	200	200				49 727	

54

APR PRODUCT

Société par actions simplifiée au capital de 369 985 euros
Siège social : 21 rue Jules Ferry
ZI du Bas Pontet, 69360 SAINT SYMPHORIEN D OZON

440 916 021 RCS LYON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 OCTOBRE 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 avril 2019

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 avril 2019 s'élevant à -6 922,67 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -6 922,67 euros
Imputée au compte « report à nouveau »
Qui s'élèverait ainsi à - 6 922,67 euros

Prélèvement sur le compte « autres réserves » : -6 922,67 euros
En apurement total du compte débiteur « report à nouveau ». Ledit compte « autres réserves » s'élèverait ainsi à 446 842,69 euros.

Il a été décidé de ne distribuer aucun dividende au titre de l'exercice écoulé.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 915 425,19 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

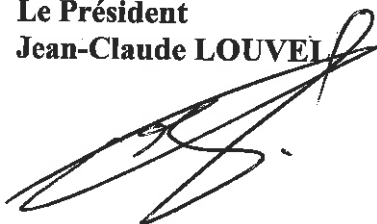
Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 octobre 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président

Jean-Claude LOUVEL



APR PRODUCT

ZI du Bas Pontet
21 Rue Jules Ferry
69360 SAINT SYMPHORIEN D'OZON

EXERCICE 2019

David BRUNET
Conseiller en Gestion
d'entreprise

Laurent CROPPI
Expert-comptable
Commissaire aux Comptes
DU Gestion de Patrimoine

Thomas LEROUDIER
Expert-comptable
Commissaire aux Comptes

Bruno MORTAMET
Expert-comptable
Commissaire aux Comptes

Pierre PETIT
Expert-comptable
Commissaire aux Comptes
DE droit des affaires

Frédéric VELOZZO
Expert-comptable
Commissaire aux Comptes

APR PRODUCT

Société par actions simplifiée au capital de 369 985 €

Siège social : 21 rue Jules Ferry

ZI du Bas Pontet, 69360 SAINT SYMPHORIEN D'OZON

R.C.S : LYON 440 916 021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30/04/2019

Cabinet VISALYS AUDIT

Siège social : 2 rue de la Claire, 69009 LYON

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30/04/2019

A l'assemblée générale de la société APR PRODUCT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société APR PRODUCT relatifs à l'exercice clos le 30/04/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/05/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note de l'annexe « Titres immobilisés » précise que les méthodes d'évaluation retenues concernant les titres de participation.

Nous nous sommes assurés du caractère approprié des méthodes retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 01/10/2019

Le commissaire aux comptes,

VISALYS AUDIT
Frédéric VELOZZO



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/04/2019 12			Exercice N-1 30/04/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	5 063	5 063				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	5 760	5 088	672	1 824	1 152	63.16
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	100 000	100 000				
	Autres immobilisations corporelles	1 217	1 217				
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	1 010 836		1 010 836	1 010 836		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		1 122 877	111 368	1 011 509	1 012 661	1 152	0.11
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	95 235		95 235	125 961	30 727	24.39
	Autres créances	142 684		142 684	173 297	30 613	17.67
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	42 174		42 174	75 422	33 248	44.08
	Charges constatées d'avance (3)	5 012		5 012	4 522	490	10.84
	Total III	285 105		285 105	379 202	94 097	24.81
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 407 982	111 368	1 296 613	1 391 863	95 249	6.84

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/04/2019	12	Exercice N-1 30/04/2018	12	Ecart N / N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 369 985)	369 985		369 985			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	53 168		53 168			
	Ecart de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	45 430		45 430			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	453 765		425 571		28 194	6.63
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	6 923		28 194		35 117	124.55
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
Total I		915 425		922 348		6 923	0.75
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
DETTE (1)	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
Total III							
Comptes de Régularisation	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	5 339		26 326		20 987	79.72
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	298 242		338 826		40 584	11.98
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 268		9 468		1 800	19.01
	Dettes fiscales et sociales	66 340		94 896		28 556	30.09
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	381 188		469 515		88 327	18.81
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	Ecart de conversion passif (V)						
		1 296 613		1 391 863		95 249	6.84

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

381 188 464 176

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/04/2019 12			Exercice N-1 30/04/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (I)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	396 503		396 503	432 646		36 143	8.35
Chiffre d'affaires NET	396 503		396 503	432 646		36 143	8.35
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			1	0		0	50.00
Total des Produits d'exploitation (I)			396 503	432 646		36 143	8.35
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			47 749	29 758		17 991	60.46
Impôts, taxes et versements assimilés			5 655	5 571		84	1.51
Salaires et traitements			285 000	308 441		23 442	7.60
Charges sociales			116 874	120 237		3 363	2.80
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 152	7 575		6 423	84.79
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			1	1		1	120.31
Total des Charges d'exploitation (II)			456 431	471 582		15 152	3.21
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			59 928	38 936		20 991	53.91
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/04/2019	30/04/2018	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	469	1 746	1 277	73.13
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	469	1 746	1 277	73.13
2. Résultat financier (V-VI)	469	1 746	1 277	73.13
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	60 397	40 682	19 715	48.46
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	53 474	68 876	15 402	22.36
Total des produits (I+III+V+VII)	396 503	432 646	36 143	8.35
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	403 426	404 452	1 026	0.25
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	6 923	28 194	35 117	124.55

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

ANNEXE

Exercice du 01/05/2018 au 30/04/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 296 613.27 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 396 502.82 Euros et dégageant un déficit de 6 922.67- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/05/2018 au 30/04/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La production de la société APR Product est exclusivement destinée à sa filiale, la société APR.

Ces prestations correspondent au pilotage de la structure et à l'utilisation d'un procédé commercial spécifique détenu par APR Product et exploité par APR.

La société a opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter de l'exercice 2017, groupe fiscalement intégré formé avec sa filiale, la société APR, la société APR Product est tête de groupe.

Le traitement comptable de l'impôt société est conforme à la législation fiscale.

ANNEXE

Exercice du 01/05/2018 au 30/04/2019

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 962 euros. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Le CICE de l'année 2017 perçu durant l'exercice pour un montant de 1 668 euros a contribué au maintien du besoin en fond de roulement au cours de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	10 823		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	100 000		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 217		
TOTAL	101 217		
Autres participations	1 010 836		
TOTAL	1 010 836		
TOTAL GENERAL	1 122 877		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			10 823	10 823
TOTAL			10 823	10 823
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			100 000	100 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 217	1 217
TOTAL			101 217	101 217
Autres participations			1 010 836	1 010 836
TOTAL			1 010 836	1 010 836
TOTAL GENERAL			1 122 877	1 122 877

ANNEXE

Exercice du 01/05/2018 au 30/04/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	8 999	1 152		10 151
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	100 000			100 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 217			1 217
TOTAL	101 217			101 217
TOTAL GENERAL	110 216	1 152		111 368

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 152				
TOTAL GENERAL	1 152				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	95 235	95 235	
Impôts sur les bénéfices	138 168	138 168	
Taxe sur la valeur ajoutée	4 112	4 112	
Débiteurs divers	404	404	
Charges constatées d'avance	5 012	5 012	
TOTAL	242 931	242 931	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	5 339	5 339		
Fournisseurs et comptes rattachés	11 268	11 268		
Personnel et comptes rattachés	33 201	33 201		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	21 976	21 976		
Taxe sur la valeur ajoutée	8 968	8 968		
Autres impôts taxes et assimilés	2 195	2 195		
Groupe et associés	298 242	298 242		
TOTAL	381 188	381 188		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	20 987			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	214 987			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	38.5000	9 610			9 610

ANNEXE

Exercice du 01/05/2018 au 30/04/2019

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Les dépenses engagées au titre des frais de recherche, développement et innovation sont inscrites chaque années en charges.

Pas de dépenses retenues pour le calcul du crédit d'impôt recherche de l'année civile 2018.

Le montant des dépenses retenues pour le calcul du crédit d'impôt innovation de l'année civile 2018 s'établit à 251 236 euros soit un crédit d'impôt de 50 247 euros.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Concessions et droits similaire	Linéaire	3 ans
Logiciels	Linéaire	5 ans
Matériel industriel	Linéaire	5 ans
Outillage industriel	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/05/2018 au 30/04/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	12 084
Total	12 084

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 268
Dettes fiscales et sociales	27 956
Total	39 224

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 012
Total	5 012

ANNEXE

Exercice du 01/05/2018 au 30/04/2019

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	1 010 836		
Créances clients et comptes rattachés	95 235		
Emprunts et dettes financières diverses	83 255		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	Montant garanti
Total	5 339
	5 339

L'emprunt de 100 000 euros contracté par la société auprès de la Banque de Savoie est garanti par le nantissement du matériel industriel financé, le capital restant dû à la clôture s'élève à 5 339 euros.

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	23 265
45 à 54 ans	11 à 20 ans	2 142
35 à 44 ans	21 à 30 ans	10 505
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		35 912

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'actualisation 1,04 % (contre 1,44 % en N-1)
- départs volontaires 100 %
- charges sociales 45 %

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SAS APPLICATIONS PLASTIQUES - Participations détenues entre 10 et 50 % - SARL APR Immobilière	353 090	1 269 439	100.00	1 010 636	1 010 636			3 631 010	88 586	
	2 000	27 619	10.00	200	200				49 727	
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A										